

**Motion de Mme Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze et Pierre Maudet:
«Pour la plantation d'une haie de buis au parc des Franchises».***PROJET DE MOTION**Exposé des motifs*

Le parc des Franchises a été installé sur l'emplacement de l'ancien jardin de l'Ecole d'horticulture de Genève. Il comporte une roseraie, une zone réservée aux oiseaux migrateurs et une place de jeux pour les enfants, avec un plan d'eau de faible profondeur.

Ce parc offre de grands dégagements bordés d'arbres d'essences diverses, répartis en une zone de feuillus et une zone de résineux.

En ce dernier endroit, se situe un espace où les chiens peuvent être laissés en liberté, à condition d'être accompagnés, sur la portion située du côté de la route des Franchises (art. 41 du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique – F3 15.04).

Cette portion du parc est en bordure d'une zone de dégagement visuel.

Parallèlement, de nombreux enfants et adolescents fréquentent ce parc.

A l'évidence, il est souhaitable qu'un entretien plus intense du parc des Franchises ainsi que la surveillance du respect de la zone précitée soient effectués.

La nécessité de préserver des lieux séparés pour les enfants et les canidés est évidente.

La plantation d'une haie basse est une manière préventive et douce d'atteindre le but recherché.

En délimitant ainsi la zone pour les canidés, la propreté et la salubrité du reste du parc des Franchises en seront améliorées.

L'intégration d'une haie basse, d'une hauteur maximale de 100 centimètres, est possible en bordure d'une zone de dégagement visuel.

L'esthétisme d'une plante indigène au feuillage persistant, tel le buis (*buxus*), n'est plus à démontrer et offre un refuge à toute une petite faune locale, ce qui est un facteur d'importance à l'équilibre environnemental.

En agissant de la sorte et en explorant encore d'autres solutions, on contribuerait de manière sensible à préserver et à développer ce merveilleux patrimoine.

C'est pourquoi, pour que nos descendants puissent vivre dans un environnement intact et beau, il est urgent de mener une réflexion active sur ce sujet.

Considérant:

- l'importance de l'équilibre environnemental;
- la nécessité d'un entretien plus intense du parc des Franchises;
- la nécessité de préserver des lieux séparés pour les enfants et les canidés;
- l'intégration possible d'une haie basse en bordure d'une zone de dégagement visuel;
- l'esthétisme d'une plante indigène au feuillage persistant,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à ordonner la plantation d'une haie de buis au parc des Franchises délimitant le terrain réservé aux canidés;
- à prévoir des mesures d'accompagnement susceptibles de garantir un entretien satisfaisant de cette haie.